



RÉOUVERTURE DE L'ABBATIALE DE PAYERNE

Allocution d'Isabelle Chassot, Directrice de l'Office fédéral de la culture

8 juillet 2020

Madame la Conseillère d'Etat,
Monsieur le Conseiller d'Etat,
Monsieur le Conseiller municipal,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de souligner le plaisir que j'ai à participer à la réouverture de l'Abbatiale de Payerne. Il s'en est fallu en effet de peu pour que cette réouverture n'ait jamais lieu : comme cela vous a été indiqué, d'importants problèmes statiques de l'édifice ont été révélés en 2009, nécessitant la sécurisation urgente du bâtiment alors partiellement menacé d'effondrement. Rapidement, les autorités municipales de Payerne ont dû s'engager dans un projet de sauvetage, première étape indispensable à la restauration de l'Abbatiale.

Cette situation particulière a nécessité la mise en œuvre de mesures exceptionnelles, à la hauteur de ce patrimoine national de tout premier ordre. Les travaux ont en effet bénéficié d'un soutien financier particulièrement conséquent de la part de l'Office fédéral de la culture (OFC), ce dernier attribuant, en plus d'une subvention fédérale de 2,5 millions de francs, une contribution additionnelle extraordinaire provenant du legs fait à la Confédération en 1953 par Mme Marie-Louise Kalmar de Jaszebereny pour la restauration et l'entretien de bâtiments, fresques et monuments historiques de préférence de l'époque romane et gothique. Etant donné l'importance de l'Abbatiale de Payerne pour notre pays, l'OFC a décidé d'y affecter la totalité de la succession, soit 2,1 millions de francs, pour parvenir à un montant global de 4,6 millions de francs. Une inscription dans l'Abbatiale que doit encore poser la commune de Payerne rappellera la générosité de Mme Kalmar de Jaszebereny.

Cette contribution inhabituelle de 4,6 millions de francs a permis de débloquer une situation délicate et d'ouvrir la voie à une aide financière non moins extraordinaire de la part des autorités cantonales vaudoises que je remercie. En plus de ces soutiens financiers, l'engagement et le soutien de la Confédération en matière de recherche et d'expertise patrimoniale a permis de contribuer à développer l'approche technique nécessaire à la préservation adéquate de ce chef-d'œuvre médiéval. La collaboration des experts mis à disposition par l'Office fédéral de la culture, des architectes du patrimoine du canton de Vaud ainsi que des architectes, ingénieurs civils et artisans mandatés a ainsi permis d'esquisser des solutions novatrices qui pourront être reprises ailleurs. On peut citer à titre d'exemple le principe de stabilisation par tirants verticaux inclinés, délicatement insérés dans les maçonneries des façades de l'édifice et ancrés à leur base dans le sol de fondation. Reprenant structurellement l'esprit de la construction originelle, cette solution a permis de respecter la vision de l'espace intérieur de l'Abbatiale et de restituer l'architecture romane.

La restauration de l'Abbatiale de Payerne rappelle aussi le rôle fondamental des recherches d'archives et des observations préalables de l'édifice. Cette approche a permis de mieux saisir le développement du bâtiment depuis sa construction et en particulier de clarifier les interventions statiques, archéologiques et architecturales qui ont été faites pendant le XXe siècle. Les méthodes d'intervention les plus adéquates ont ainsi pu être proposées.

La restauration de l'Abbatiale de Payerne a également représenté l'opportunité de conduire des fouilles archéologiques approfondies, en dépit de conditions de travail particulièrement délicates.

Dans la poussière et la chaleur d'un espace exigu, situé directement sous la dalle de sol de l'édifice, les archéologues sont parvenus à confirmer les grandes lignes de la genèse architecturale de l'édifice tout en précisant ses étapes de développement. Parmi les découvertes, on peut relever la mise en évidence d'une nouvelle phase d'occupation romaine, la datation de construction de la première église entre la fin du 8e siècle et le 9e siècle, l'appartenance de la tour St-Michel au projet initial de l'abbatiale romane.

L'Abbatiale de Payerne s'inscrit enfin dans un environnement bâti singulier, d'importance nationale également selon l'inventaire fédéral ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse), environnement qu'il convenait de traiter avec le plus grand soin. Les abords de l'édifice jouent en effet un rôle essentiel pour la perception du monument et la Place du Marché, réaménagée en espace pavé et piéton, offre désormais un écrin de choix à ce joyau de l'architecture romane. Il conviendra désormais de s'assurer que les projets à venir aux abords de l'Abbatiale ne portent pas préjudice à ce patrimoine d'exception.

Mesdames et Messieurs, la restauration de l'Abbatiale de Payerne, résultat d'une action concertée entre de nombreux partenaires sur le plan financier et technique, rappelle l'importance de l'intervention conjointe des différents niveaux étatiques pour le sauvetage et la préservation de notre patrimoine bâti, selon une pratique qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années. Permettez-moi de saluer ces précieuses collaborations et de remercier en particulier toutes celles et tous ceux qui par leur intervention durant les longues années du chantier ont permis de dépasser les mesures de consolidation d'urgence pour aboutir à ce magnifique résultat. Le sauvetage et la restauration de l'Abbatiale de Payerne démontrent que nous sommes à même, en nous unissant, d'offrir les meilleures conditions pour une préservation adéquate de notre patrimoine commun.